



L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, suite à la convocation transmise M. Robert MANDRAND, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, Mme COURT Martine, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick Mme ROCHE Mireille, M. BOUVIER Hervé, Mme LE GALL Nicole, M. MOLLARD Raphaël, Mme TEDESCO Muriel M. MARTIN Patrick, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

## ORDRE DU JOUR

Lecture et signature du compte-rendu du 07 octobre 2024.

### I-Délibérations

#### 1)- Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-13, L.332-23, L.452- 30 et L.452-44 ;

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la Commune de Beauvoir-de-marc doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
- à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinéa 1 et 2 du code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités)

Considérant, que la Commune de Beauvoir-de-marc n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Il est proposé à l'organe délibérant :

- de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la Commune de Beauvoir-de-marc, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres présents les propositions ci-dessus énoncées.

#### 2)- Contrat de maintenance annuel pour la chaudière bois

M. le Maire indique que la réception du chantier de la construction de la chaufferie bois et des réseaux de chaleur a été effectuée le 31/10/2024.

Il précise que pour assurer un entretien approprié de la chaudière bois, ainsi que le ramonage annuel des conduits de fumée, il est préférable de souscrire un contrat de maintenance.

Il signale que des devis ont été sollicités auprès de :

- **ISICAP de la SARL JAEGER Frères qui propose un contrat de maintenance annuel au tarif de 2 330, 40 € T.T.C.**
- **et de la SARL HARGASSNER qui propose un contrat de maintenance annuel au tarif de 2 2271, 20 € T.T.C.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de retenir le contrat de maintenance ISICAP de la SARL JAEGER Frères au tarif annuel de 2 330, 40 € T.T.C. car il s'agit de l'installateur de la chaudière.

- **Autorise M. le Maire à signer le présent devis ;**
- **Les crédits correspondants seront inscrits au budget chaufferie en section de fonctionnement.**

PS  
1/2  
04/11/2024

Handwritten signatures and initials: PS, RB, MB, NLG, etc.

### 3) - Attribution d'une subvention à la MFR – CFA DE CHAUMONT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la Maison Familiale Rurale CFA de CHAUMONT à Eyzin-Pinet, sollicite une subvention pour aider au financement des projets éducatifs et pédagogiques.

2 élèves sont domiciliés sur notre commune.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € (cent euros) à cet établissement.

Cette somme sera imputée sur le compte 65748 (**subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé**).

## II – Informations diverses

- **Poursuite du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière.** Réalisation d'une enquête 4 saisons. Planning en cours d'élaboration avec une mise en service prévu courant 2027.
- **Employés service technique, état du travail réalisé :** l'élagage des routes est fini, l'élagage des chemins en herbe est en cours, le lamier est à faire.
- **Coupe de bois :** le traçage est prévu le 23 novembre à 08h00  
Les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 28 novembre.  
Le tirage au sort des coupes de bois aura lieu le 29 novembre à 18h00 en mairie.  
Il sera inscrit au règlement que l'affouagiste opère pour un usage personnel et ne doit pas revendre.

## III – Urbanisme

### • Déclaration préalable

DP 038 035 24 10038

M. ESCOFFIER Patrice, 1222 chemin du fouilleux

Création d'une ouverture dans le garage pour installation d'un châssis fixe (fenêtre sans ouverture)

DP 038 035 24 10039

Mme MARTINS Lou, 657 chemin des hautes bruyères

Le projet consiste en :

- la rénovation d'une toiture ainsi qu'une surélévation d'une partie de la toiture,
- une isolation par l'extérieur,
- un changement des menuiseries,
- l'installation de volets roulants
- et la création d'une fenêtre de toit.

DP 038 035 24 10040

M. GRAND Martial, 277 chemin des granges

Mise en place de 7 panneaux photovoltaïques en toiture. Dimension panneau : 1722 X1134 cm.

**Le prochain conseil municipal prévu le 03 décembre 2024 à 18h30.**

Handwritten signatures and initials in blue and black ink, including names like Landrand, Bann, and 2/2.

04/11/2024